

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2023**

Objet : REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE DE JEUNESSE, LE SPOT

Rapporteur : Monsieur Jean-Paul BIZEAU

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>12-12-2023</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, Le 18 décembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12-12-2023</p>	<p>Présents : M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Hervé WIOLAND, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Isabelle BOURGEONNIER, M. Stéphane TOUVET, Mme Annie SAINSILY, Mme Pierrette MAZERY, M. Dejan STANKOVIC, M. Bruno GUILLON, Mme Catherine LE DANTEC, M. Frank MARQUET, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, Mme Odile GENOVA.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 24</p> <p>VOTANTS : 29</p>	<p>Excusés représentés : Madame Elisabeth VERLY donne pouvoir à Madame Annie SAINSILY Madame Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à Monsieur John COLLEEMALLAY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET Monsieur Christian GASQ donne pouvoir à Madame Juliette ESPINOS Madame Lorraine WEISS donne pouvoir à Madame Françoise GAULIER</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>20-12-2023</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231221-2023-12-18-13-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

2023-12-18/13 REGLEMENT INTERIEUR DE LA STRUCTURE DE JEUNESSE, LE SPOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-21,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n° 2020-12-14/12 du 14 décembre 2020 relative à la signature de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines,

Vu les délibérations n° 2021-09-27/11 du 27 septembre 2021, modifiée par la délibération n°2022-02-07/11 du 7 février 2022 statuant en dernier lieu sur le règlement de fonctionnement de l'espace jeunes,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le règlement de fonctionnement afin de l'adapter au mieux au public accueilli,

CONSIDERANT l'avis favorable des membres de la Commission Sport, Vie Associative et Jeunesse en date du 5 décembre 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Paul BIZEAU,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

ADOpte le règlement de fonctionnement de l'espace jeunes, le SPOT,

DIT que le règlement de fonctionnement entrera en application le 1^{er} janvier 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le :

Rendu exécutoire le :

Le Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

Morelli



Buc, le 20 Décembre 2023

Le Maire
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20231221-2023-12-18-13-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Acte à classer

2023-12-18-13

1

En préparation

2

Pour signature

3

Prêt à transmettre

4

En attente retour
Préfecture

5

> AR reçu <

6

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-12-21T15-52-49.00 (MI249918588)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20231221-2023-12-18-13-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Règlement intérieur de la structure de jeunesse le SPOT

Date de décision : 21/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2023-12-18-13 Règlement intérieur du SPOT.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes :

[ANNEXE F Reglement Interieur SPOT 2023.PDF](#) Type PJ : 21_RP - Rapport de présentation



[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 21/12/23 à 11:27

Par [BORDIER Frederic](#)

Demande de signature

Date 21/12/23 à 11:27

Par [BORDIER Frederic](#)

Signé

Date 21/12/23 à 15:52

Par [GRASSET Stéphane](#)

Transmis

Date 21/12/23 à 15:52

Par [GRASSET Stéphane](#)

Accusé de réception

Date 21/12/23 à 16:00

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: jeudi 21 décembre 2023 16:01
À: dgs-fast
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-13

' : . Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2023-12-18-13, télétransmis par Stéphane GRASSET.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20231221-2023-12-18-13-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2023-12-18-13

Objet : Règlement intérieur de la structure de jeunesse le SPOT

Date de décision : 21/12/2023

Date de transmission : 21/12/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences / 9.1. Autres domaines de competences des communes

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>